

FORMATION : CRÉER VOTRE NOUVELLE ENTREPRISE

Durée formation : 24,5 heures sur 3,5 journées

Code CPF : 203 – Action de formation dispensée aux créateurs et repreneurs d’entreprise.

Rémy Colazzina – Libérez votre potentiel – ORGANISME DE FORMATION

N°SIRET : 893 977 843 00026

APE : 85.59A – Formation continue d’adultes

N° de déclaration d’activité : en cours de réception

Adresse postale : 20 rue du stade – Rés. les terrasses du Rove – Bat B – 13740 Le Rove

Contact client : 06 99 42 66 05 – contact@liberez-votrepotentiel.fr

Représenté par : Rémy Colazzina – Fondateur

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Cette formation a pour objectifs de vous permettre de créer votre nouvelle entreprise. A l’issue des modules de formation vous serez capable de :

- Comprendre les dispositifs d’aides à la création et reprise d’entreprise
- Choisir son statut juridique
- Comprendre spécifiquement le statut de la micro-entreprise
- Se familiariser avec le droit de l’entreprise
- Réaliser ses premières démarches de création d’entreprise
- Analyser son environnement : marché, concurrents, consommateurs
- Créer une offre claire et irrésistible et la tester sur son marché
- Construire un modèle d’entreprise rentable et durable
- Comprendre et construire son prévisionnel financier

PUBLIC VISÉ

- Toute personne ayant un projet de **création d’entreprise** : porteurs de projets, créateurs d’entreprise, dirigeants d’entreprise, entrepreneurs
- Salarié souhaitant **développer une activité secondaire**
- Demandeur d’emploi ayant du mal à retrouver un emploi et **désireux de créer lui-même son emploi**
- Personnes en reconversion souhaitant se lancer dans l’entrepreneuriat

PRÉ-REQUIS

- La possession d'un ordinateur fixe ou portable
- L'accès à une connexion internet
- La connaissance de l'outil informatique PC ou Mac : maîtrise de la navigation web (emails, recherche et fonctionnalités liées à la vidéo)
- Par ailleurs, le projet et la motivation du candidat font l'objet d'un entretien préalable à l'entrée dans le parcours.

LIEU ET MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

Les modalités d'accès se veulent flexibles, à l'image du besoin de l'apprenant. Nous pouvons faire entrer une personne en formation quand elle le souhaite sous condition du paiement de la formation ou de la preuve de financement de celle-ci.

La formation "Créer votre nouvelle entreprise" nécessite une prise de rendez-vous à la ou les date(s) déterminée(s) en fonction de nos plannings respectifs via l'outil Calendly ou par email.

Les personnes en situation de handicap peuvent tout à fait rejoindre notre formation dès lors qu'elles nous contactent afin que nous puissions trouver des adaptations adéquates ensemble.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE ET MODALITÉS D'APPRENTISSAGE

- Un entretien préalable à l'entrée en formation est réalisé.
- L'accès à l'ensemble des contenus pédagogiques est mis à disposition 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 à la demande de l'apprenant.
- La formation synchrone peut se dérouler en visioconférence (Google Meet), en présentiel au domicile de l'apprenant, ou bien dans un lieu public adapté aux conditions de réalisation de cette formation. Pour assurer le suivi et l'apprentissage, un environnement approprié est nécessaire au bon déroulement de la formation : calme, espace dédié, moment adéquat, et matériel en état.
- Les modalités d'apprentissage sont : des apports théoriques et des exercices de cas pratiques.
- Le suivi personnalisé est assuré par messagerie instantanée sur Whatsapp sous forme de questions/réponses et/ou de conversations.

PROGRAMME & DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE / CONTENU DE LA FORMATION

« CRÉER VOTRE NOUVELLE ENTREPRISE »

MODULE 1 – Comprendre les dispositifs d’aides à la création et reprise d’entreprise.

Jour 1 : 2h

- Appréhender les aides fiscales et sociales
- Comprendre les aides à l’embauche
- Appréhender les aides à l’innovation
- Comprendre les aides sectorielles ou locales
- Connaître les concours à la création d’entreprise
- Identifier les financements publics, privés et collaboratifs

MODULE 2 : Choisir son statut juridique

Jour 1 : 2h

- Appréhender le statut de la micro-entreprise
- Comprendre les statuts individuels
- Assimiler les autres statuts
- Se familiariser avec la forme de l’association
- Comprendre les différents régimes sociaux et fiscaux

MODULE 3 – Comprendre spécifiquement le statut de la micro-entreprise

Jour 1 : 3h

- Comprendre les limites de responsabilités
- Comprendre le régime fiscal et social du micro-entrepreneur
- Connaître les cotisations obligatoires et les réglementations
- Comprendre les aides sectorielles ou locales
- Appréhender les atouts et limites du statuts

MODULE 4 : Se familiariser avec droit de l’entreprise

Jour 2 : 1h30

- Comprendre la propriété intellectuelle et le droit des marques
- Appréhender le droit de la consommation
- Connaître les règles de la concurrence et la consommation

MODULE 5 : Réaliser ses premières démarches de création d'entreprise

Jour 2 : 1h

- Identifier les partenaires utiles au projet et savoir les mobiliser (avocats, comptables, organismes d'aide à la création).
- Lister et savoir réaliser les démarches d'immatriculation (Infogreffe, Publication au journal officiel, rédaction des statuts)
- Lister et savoir réaliser les démarches de mobilisation des aides pertinentes au regard du projet.

MODULE 6 : Analyser son environnement : marché, concurrents, consommateurs

Jour 2 : 4h

- Maîtriser l'analyse de son environnement interne et externe
- Réaliser des études consommateurs qualitatives et quantitatives
- Apprendre à se positionner pour se différencier sur le marché
- Définir et/ou adapter sa stratégie en fonction de spécificités du marché

MODULE 7 : Créer une offre claire et irrésistible et la tester sur son marché

Jour 3 : 4h30

- Définir la raison d'être de votre entreprise avec le "Why-How-What-Who"
- Définir le personnage fictif de son client de rêve
- Déterminer les besoins, désirs et attentes de vos futurs clients.
- Définir votre proposition de valeur et les composantes de votre offre
- Apprendre à fixer un prix en cohérence avec votre proposition de valeur
- Définir les composantes de votre prix
- Tester son offre pour vérifier son adéquation avec le marché
- Vendre son offre version "bêta / MVP" avec le "Fake it until you make it"

MODULE 8 : Construire un modèle d'entreprise rentable et durable

Jour 3 : 3h

- Appréhender la structure et la trame du business plan
- Comprendre les points clés de la rédaction du business plan
- Rédiger un business plan simplifié

MODULE 9 : Comprendre et construire son prévisionnel financier

Jour 4 : 3h30

- Appréhender les bases de la comptabilité et de la paie
- Comprendre la différence entre trésorerie et chiffre d'affaires
- Maîtriser la compréhension d'un compte de résultat et d'un bilan
- Apprendre à calculer son besoin en fonds de roulement
- Lister les besoins en investissement et charges de son entreprise
- Déterminer son seuil de rentabilité
- Construire son prévisionnel financier

ASSISTANCE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Tous les apprenants de la formation bénéficient d'un suivi personnalisé tout au long de la formation et même après (jusqu'à la suppression des données à la demande de l'apprenant). Le suivi prend plusieurs formes :

- Accès illimité aux formateurs pour poser toutes les potentielles questions via la messagerie instantanée Whatsapp
- Le support, contact@liberez-votrepotentiel.fr, répond aux emails chaque jour ouvrés, dans un délai moyen de 24h.
- Des entretiens individuels par visioconférence (Google Meet), en présentiel ou par téléphone pour assurer le suivi et l'avancement des apprenants. Date(s) à fixer en fonction des plannings respectifs.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DE LA FORMATION

- Une fois l'entrée en formation validée, l'apprenant sera contacté par son formateur afin de valider définitivement les dates de la formation. L'apprenant est alerté sur le fait qu'il peut à tout moment solliciter l'aide son formateur par messagerie instantanée Whatsapp ou bien par visioconférence (Google Meet). Son formateur s'assurera de lui apporter toutes les réponses et ressources pédagogiques nécessaires à son apprentissage.

Du côté de l'organisme de formation :

- Pour la formation "Créer votre nouvelle entreprise", le suivi est assuré par le constat de la présence de l'apprenant à cette même formation en visioconférence et/ou en présentiel.

Un certificat de réalisation et/ou un relevé de connexion à la formation par visioconférence sont disponibles sur demande à contact@liberez-votrepotentiel.fr.

ANALYSE DES BESOINS ET MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

- Entretien de positionnement préalable à l'entrée en formation de 30 minutes par téléphone ou en visioconférence (Google Meet). L'objectif de cet entretien est d'analyser l'ensemble des besoins pédagogiques du futur apprenant et de sonder les potentiels handicaps afin de proposer, dans la limite du possible, des solutions adaptées.
- L'apprenant est évalué par un questionnaire à choix Multiples (QCM) en amont et en aval de la formation.

Les candidats ayant obtenu 50% de bonnes réponses au QCM d'après formation se verront remettre une attestation et des recommandations individuelles, ainsi qu'un relevé du temps de présence en ligne et/ou le justificatif de présence et l'ensemble des supports pédagogiques.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE : Rémy Colazzina - Fondateur

Je suis guidé par des valeurs qui me sont chères : le partage, la liberté et le respect.

Ces valeurs me portent et m'ont permis d'écrire mon propre chemin professionnel, celui d'être un indépendant engagé et fier d'avoir créé l'entreprise "Libérez votre potentiel" en 2020.

Cette décision de la voie de l'entrepreneuriat n'est pas arrivée par hasard, ce sont les dix premières années de ma vie professionnelle qui m'ont fait prendre conscience de cette évidence.

Tout a commencé par l'obtention d'un diplôme d'une prestigieuse École de Commerce (Kedge Business School). S'en sont suivi : des expériences de 8 ans en tant que manager et membre de comité de direction dans les secteurs de l'hôtellerie et des GSB, un tour du monde d'une année en sac à dos, et tout autant de temps d'introspection, puis une formation de coach professionnel et formateur chez Coaching Ways.

Au fil des années j'ai compris que l'humain est ce qui animait mes choix. Je suis passionné de neurosciences, de psychologie, de philosophie et de spiritualité. Ce sont pour moi les 4 piliers à travailler pour tendre vers un épanouissement professionnel et personnel : l'un ne va pas sans l'autre, c'est un équilibre.

Aujourd'hui, la création de "Libérez votre potentiel" me permet d'exercer différentes activités : formateur, mentor, consultant et speaker. Leur point en commun est ce en quoi je crois plus que tout et qui me porte au quotidien : L' H U M A I N.

Ma mission ? Contribuer au développement d'un monde professionnel plus humain, éthique et durable.

Mon objectif principal est d'aider à bousculer les habitudes et croyances pour que les êtres humains se sentent plus heureux et épanouis dans leur environnement professionnel et personnel.

Pour l'atteindre, je propose donc aux managers, dirigeants et entrepreneurs de libérer leur potentiel et celui de leurs équipes grâce à différents services :

- Formation Manager Leader - Création d'entreprise - Entrepreneur confirmé
- Mentoring Manager - Dirigeant - Entrepreneur
- Entretiens professionnels externalisés
- Speaker Event Pro & Sportif

Et pour ceux qui auront lu jusqu'ici, un bref résumé de qui je suis :

- Ma spécialité : la grande maîtrise du monde de l'entrepreneuriat et notamment celle de la gestion de l'humain et du marketing.
- Ce que disent mes amis de moi : sociable, drôle, à l'écoute, empathique et efficient.
- Mes particularités : un fonctionnement cognitif atypique #hpi et une curiosité débordante !

PRIX DE L'ACTION DE FORMATION : "CRÉER VOTRE NOUVELLE ENTREPRISE"

Différents types de financement sont possibles pour que la formation soit en tout ou partie prise en charge, c'est-à-dire pour qu'il ne vous reste potentiellement plus que 0€ de reste à charge (à payer avec vos fonds propres) :

- Si le solde de votre compte professionnel de formation (CPF) est suffisant, vous pouvez entièrement financer cette formation en quelques clics. Auquel cas les fonds disponibles sur votre compte professionnel de formation (CPF) ne serait pas suffisant, il est possible que vous complétiez avec vos fonds propres.
- Si vous êtes demandeur d'emploi, il est possible de solliciter Pôle Emploi pour faire une demande de financement de formation.
- Il existe d'autres financeurs comme le département, la région ou même l'Europe qui sont moins utilisés mais à étudier.
- Enfin, il est possible de financer complètement cette formation avec vos fonds propres.

L'ensemble du parcours de formation « Créer votre nouvelle entreprise » est au tarif de **3500€ HT/TTC** (pas de TVA).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'accès à la formation est à la condition sine qua non du paiement total de celle-ci ou bien d'une preuve de la prise en charge d'un financeur public.

Toute annulation sera entièrement remboursée jusqu'à 30 jours avant la date de formation convenue ensemble en amont.

Au-delà, l'organisme de formation ne pourra malheureusement pas procéder au remboursement.

PROCÉDURE DE GESTION DES ABANDONS

Les mesures mise en place pour favoriser l'engagement des apprenants et prévenir les ruptures de parcours sont :

- L'entretien d'analyse des besoins et de positionnement préalable à l'entrée en formation.
- Le relevé du temps de connexion pour les formations en visioconférence (Google Meet) ou les justificatifs de présence lors des formations en présentiel.
- La constante relation avec le formateur par messagerie instantanée et/ou par visioconférence.
- Les évaluations par Questionnaire à Choix Multiples en amont et en aval de la formation.
- Si l'apprenant souhaite mettre fin au parcours de formation par anticipation, un entretien téléphonique ou par visioconférence (Google Meet) sera proposé pour faire le point à ce sujet.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

Rémy Colazzina - Libérez votre potentiel, est une entreprise utilisée par Rémy Colazzina, dont le siège social est établi au 20 rue du stade - Rés. les terrasses du Rove - Bat B - 13740 Le Rove. Son numéro SIRET est le 893 977 843 00026, son Numéro de Déclaration d'Activité est le: **en cours de réception** et son code APE est le 85.59A « Formation continue d'adultes ». L'entreprise est ici désignée « Organisme de formation ».

Conformément à l'article L6352-4 du code du travail, ce règlement intérieur détermine :

Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité ; Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.

L'Organisme de formation développe, propose des formations synchrones en présentiel au domicile de l'apprenant ou bien en distanciel pour son compte.

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différentes formations organisées par l'Organisme de formation dans le but de permettre un fonctionnement régulier et sécurisé.

Les personnes suivant la formation seront dénommées ci-après « apprenants ».

Dispositions Générales

Article 1 : Objet

Conformément aux articles L6352-3 et suivants et R6352-1 et suivants du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité., Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux apprenants ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction, et leurs obligations.

Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les apprenants inscrits à une session dispensée par l'Organisme de formation et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque apprenant est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'Organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu à distance ou bien au domicile de l'apprenant, il n'y a donc pas de mise à disposition de locaux. Les apprenants dépendent alors du règlement intérieur de leur entreprise ou domicile.

Hygiène et sécurité

Article 4 : Règles générales

Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et

particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux apprenants de suivre la formation en état d'ivresse.

Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation, sauf dans les espaces réservés à cet usage.

Discipline

Article 7 : Tenue et comportement

Les apprenants sont invités à se présenter en formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'Organisme.

Les apprenants sont invités à limiter l'utilisation des téléphones portables au strict besoin de la formation.

Article 8 : Horaires de la formation

Les horaires de la formation sont fixés par l'Organisme de formation et l'apprenant en amont de celle-ci.

Les apprenants sont tenus de respecter ces horaires.

L'Organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les apprenants doivent se conformer aux modifications apportées par l'Organisme de formation aux horaires d'organisation de la formation. En cas d'absence ou de retard, il est préférable pour le stagiaire d'en avvertir le formateur.

Article 9 : Accès au lieu de formation ou à l'espace de formation

En cas de formation à distance, celle-ci s'appuie sur Google Meet et/ou Whatsapp. L'apprenant accepte les conditions générales d'utilisation de ces services. Dans le cas où l'apprenant n'accepterait pas ces conditions ou choisissait de ne pas s'y connecter, alors l'organisme de formation ne pourrait être tenu responsable de difficultés d'accès aux moyens pédagogiques qu'il met en œuvre. De plus l'organisme pourrait changer à tout moment d'espace de formation, et n'aurait qu'à en informer le stagiaire par un email.

L'apprenant consent à ce qu'un journal de connexion soit tenu, et cela à des fins de suivi pédagogique et de validation de la participation. Le journal pourra également être utilisé afin de vérifier le respect de la propriété intellectuelle. L'apprenant s'engage à regarder à lire les emails d'information pour comprendre le déroulé de la formation, les moyens pédagogiques mis en œuvre et la façon d'y accéder. L'apprenant sait qu'il est tenu de contacter sous 24h l'organisme de formation s'il rencontre des difficultés pour

Rémy Colazzina - Libérez votre potentiel

N°SIRET : 893 977 843 00026 - NDA : en cours de réception - APE : 8559A Formation continue d'adultes

Adresse postale du siège social : 20 rue du Stade - Rés. les terrasses du Rove - Bat B - 13740 Le Rove

Contact client : 06 99 42 66 05 - contact@liberez-votrepotentiel.fr

© Tous droits réservés. 2024

accéder à tout ou partie des moyens de formations mis en œuvre ; sans quoi il ne pourra pas reprocher ces difficultés à l'organisme de formation.

Article 10 : Respect de la propriété intellectuelle

L'apprenant s'engage à ne pas diffuser de manière partielle ou totale et à garder pour son usage personnel exclusif le contenu (vidéos, exercices, supports de cours, échanges de messages dans l'espace de formation...) transmis ou diffusés par le formateur ou l'organisme de formation durant la formation. En particulier, les sessions vidéo ne doivent pas être enregistrées de manière partielle ou totale. En particulier, l'apprenant s'engage à être seul derrière son écran lors de la formation. En cas de manquement avéré, l'intégralité de la formation sera due immédiatement, l'apprenant sera exclu de la formation, et des poursuites judiciaires pourront être lancées. Notre organisme met en place une protection numérique de l'accès aux modalités pédagogiques de la formation et s'assure pour ses formateurs du respect de leur propriété intellectuelle.

Article 11 : Modération des propos

L'apprenant s'engage à modérer ses propos sur les groupes de discussion et dans ses échanges avec l'organisme de formation et ses partenaires. En particulier, il est interdit d'écrire des insultes, des mots vulgaires, des répétitions de points d'exclamation ou d'interrogations, des émoticônes violents, de longues phrases en majuscules. L'apprenant accepte que ces messages soient modérés et supprimés si l'organisme de formation le jugeait nécessaire pour le bon déroulé de la formation. En cas de récidive sur ce sujet par l'apprenant, l'apprenant comprend que l'organisme de formation peut alors prendre des sanctions.

Article 12 : Partage des échanges

L'apprenant consent à ce que l'organisme de formation et ses partenaires techniques ou pédagogiques puissent avoir accès aux échanges par emails, par messages privés sur l'espace de formation, et par tout autre moyen quand le contenu concerne directement la formation.

Article 13 : Autorisation de la diffusion de l'image et du son

Enfin, l'apprenant consent à ce que l'organisme de formation enregistre l'image et le son provenant du micro et de la caméra de l'apprenant lorsque celui-ci participe à des sessions en VISIO. L'organisme de formation prévient que cet enregistrement ne sera utilisé que pour la réalisation de la présente action de formation.

Article 14 : Responsabilité de l'Organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'Organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires.

Article 15 : Sanctions

Tout manquement de l'apprenant à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du

Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement de l'apprenant considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Tout agissement considéré comme fautif par l'organisme de formation fera l'objet d'un avertissement écrit par l'organisme de formation qui indiquera les mesures susceptibles d'être prises et pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet des sanctions suivantes :

- * Désinscription immédiate de la formation sans remboursement.
- * Non délivrance du certificat de réalisation de la formation.
- * Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Article 16 : Publicité du règlement

Le présent règlement est porté à la connaissance de chaque apprenant avant son inscription. Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'Organisme de formation et sur sa page internet.

Article 17 : Date d'entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur au 01/01/2023.